

Meaux, le 1^{er} septembre 2014

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org
Tél : 06 48 42 54 68

Nathalie Colin
Directrice des Ressources Humaines
Ministère de l'intérieur

Jean-Robert Lopez
Délégué à la Sécurité et à la Circulation
Routière

Objet : Note de gestion relative au régime indemnitaire des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des agents contractuels de catégorie A et B au titre de l'année 2014.

Madame la Directrice, Monsieur le Délégué,

Nous avons été destinataires de la note citée en objet.

Nous sommes satisfaits de la reconduction de la mesure prise en 2013 à l'égard des DPCSR leur octroyant une prime exceptionnelle de 600 euros.

En ce qui concerne les IPCSR, nous sommes surpris qu'il ne soit pas fait précisément mention de la reconduction de la note de gestion de 2013. En effet, vous indiquez seulement «pour l'année 2014, l'ensemble des procédures indemnitaires définies antérieurement pour ces différents corps demeurent».

Pour mémoire, en 2013, la modulation de la prime ISP des IPCSR avait été exceptionnellement portée à une moyenne de 1,04.

L'UNSA-SANEER vous demande la reconduction de cette mesure dans l'attente du passage dans le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Comptant sur votre réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Délégué, nos sincères salutations.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copie : -M. Pierre Ginéfri, Sous-directeur ER, DSCR
- M. Antoine Guérin, Sous-directeur des personnels, DRH
- Bureau national